TESTS D'ENTREE EN FORMATION ATE

MODALITES D'INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREE EN FORMATION ATE

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit fournir les justificatifs des pièces suivantes :

- être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,

- avoir 18 ans révolus,

- être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,

- totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1er août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1er août 2011,

- être détenteur:

• soit de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables,

• soit du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail – SST – délivré après le 5 décembre 2002 sous le contrôle de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés – CNAMTS – est accepté si son titulaire est à jour de ses obligations de formation continue : recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale puis recyclages tous les 24 mois au maximum. Le candidat doit fournir à la FFE une copie recto-verso de sa carte SST portant le timbre des recyclages effectués

NATURE DES TESTS, DEROULEMENT, DUREE

Le test d'entrée comporte 3 Tests

A. Test technique à cheval

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évalué en acquis / non acquis ; Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure.

Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

Nouveau PTV réglementaire, à compter du 01/09/2016 voir grille d'évaluation ci dessous

B. Parcours d'orientation pédestre

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évalué en acquis / non acquis. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

C. Entretien de motivation

Durée : 20 mn

Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité de tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

JURY

Le jury est composé de deux membres minimum ; il est proposé sur la Déclaration Unique de Session d'Examen (DUSE) et validé par la FFE. Le DTN ou son représentant est membre de droit de ce jury.

RESULTATS DES TESTS D'ENTREE

Les résultats sont définitifs après contrôle et validation de la session d'examen par la FFE.

Chacun des trois tests doit être acquis pour que le test d'entrée soit acquis.

Dans le cas où le test est acquis, le jury définit les volumes de formation individuels en prescrivant éventuellement des allègements ou des renforcements de formation par rapport aux volumes recommandés.

Les résultats, le PV de résultat papier signé par les membres du jury, le compte rendu et les grilles d'évaluation sont enregistrés par le CRE et transmis à la FFE dans les 10 jours suivant la session

La validité du test pour permettre l'entrée en formation est d'un an à compter du jour de la session. Chaque épreuve du test d'entrée validée reste valable pendant un an.La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite aux épreuves concernées ou au test d'entrée.

GRILLES D'EVALUATION

Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE
A. Test technique à cheval

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise / non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure. Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Bloc	Allure	Exercice	+	-	Commentaires
A	En main	1 Plan descendant au trot			
		2 Branches basses + 30 cm environ			
B	Montoir	3 Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m			
	Trot	4 Ruelle en Z			
		5 Cercle de 20 m au trot enlevé en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes			
	Arrêt	6 Zone d'arrêt 3 m			
	Trot	7 Départ au trot de l'arrêt			
		8 Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes			
	Reculer	9 Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9			
C	Galop	10 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m			
		11 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m			
	Pas	12 Zone de transition 20 m entrer au galop sortir au pas			
	Galop	13 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m			
		14 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m			
		15 Zone de transition trot puis pas			
D	Pas	16 Barrière passage à niveau			
E	Libre	17 Contre bas (environ 80 cm)			
G	Galop	18 Deux sauts en courbe 80 cm espacés de 15 à 20 m			
	Arrêt	30 m environ : Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m			
H	Cheval de main	20 Plan ascendant ou descendant au pas			
		21 Franchir un petit tronc 40 cm environ			
		22 Slalom au pas 5 x 6 m			
		Total +		/22	Obtenir un total mini de 14 +/22 pour valider le test
Notes d'ensemble		Attitude, fonctionnement, liant, aisance et stabilité du cavalier : + / -			
		Emploi des aides : + / -			
		Réalisation des contrats, maitrise technique du cavalier : + / -			
		Total +		/3	Obtenir un total mini de 2 +/3 pour valider le test
1 chute : Non acquise ❑		Non réalisation de la totalité du parcours : Non acquise ❑			Attitude dangereuse, comportement brutal, cheval en mauvais état général, boiteux : Non acquise ❑

Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE

B. Épreuve d'orientation

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise / non acquise. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.
Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

Lieu / Date :

Le temps de l'épreuve est de : ..... mn/ Test NA à partir de : ..... mn
*6 balises trouvées ou + = A / Moins de 6 balises trouvées = NA

N°	Noms Prénoms	Temps	A / NA	Balises*	A / NA	Epreuve B	A/NA	Si l'épreuve est acquise, préciser : 1 Renforcements ou allègements prescrits 2 Nature exacte 3 Sur quel(s) module(s) ?
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								

FFE

Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE
C. Entretien de motivation

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 20 mn.
Déroulement de l'épreuve : Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité de tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Expose un projet professionnel réfléchi, construit et cohérent			
Décrit le métier d'accompagnateur de tourisme équestre avec réalisme			
Connaît la formation ATE et son organisation			
Connaît le milieu du tourisme équestre			
S'exprime avec un langage correct et professionnel			
TOTAL + ET -			
Résultat de l'épreuve C :	❑ **Acquise**		❑ **Non Acquise**
Si l'épreuve C est acquise, donne-t-elle lieu à des allégements ou des renforcements de formation ? : **OUI / NON** Lesquels et dans quel module ?			